

	EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LUZECH	Délibération
		N° 2024_1_12

Convocation du 04 janvier 2024

Le 09 janvier 2024 à 18h00, les membres du Conseil municipal de la Commune de LUZECH se sont réunis dans la salle du Conseil municipal de la mairie sous la présidence de M. Bernard PIASER, Maire de LUZECH

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. Gérard ALAZARD, Mme Claudine AUDOIN, Mme Delphine AZNAR, M. Pierre BALTENWECK, Mme Christine CALVO, M. Floréal CARBONIE SUILS, M. Patrice CASTANIER, M. Benoît FABRE, Mme Lydie LAFON, Mme Chrystèle MINELLO, M. Rémy MOLIERES, M. Bernard PIASER, M. Pascal PRADAYROL.

ÉTAIENT EXCUSÉS :

ÉTAIENT ABSENTS :

EXCUSÉ(S) AYANT DONNÉ PROCURATION :

M. Pierre BORREDON a donné procuration à M. Floréal CARBONIE SUILS
Mme Christina GARRIGUES a donné procuration à M. Patrice CASTANIER
Mme Sonia LEGLAIVE a donné procuration à M. Bernard PIASER

SECRÉTAIRE DE SEANCE : M. Pierre BALTENWECK

LA SÉANCE SE POURSUIVANT

Délibération n° 2024_1_12 : Demande de subvention Rénovation du bâtiment du site « Les Berges de Caïx »

Monsieur le Maire rappelle que par délibération du 9 juin 2023, le conseil municipal a approuvé la signature d'une convention d'occupation temporaire du domaine public sur le site « Les berges de Caïx », il est indiqué dans celle-ci que la commune devra entreprendre toutes les démarches nécessaires à la réalisation de ce projet (Études, dépôts de dossiers de demande de subvention).

Dans le cadre de ce projet, une étude de faisabilité (Décision du Maire n° 2023_22 du 20 juillet 2023) a été menée par la SARL Dolmen architectes.

Le coût prévisionnel des travaux tels qu'il ressort de cette étude de faisabilité s'élève à **885 101,10 € HT**.

Afin de financer cette opération, il est proposé au conseil municipal de solliciter une subvention auprès de L'État

Description des recettes et subventions à solliciter sur montant HT

Origine des subventions sollicitées	Montant des travaux subventionnables en € HT	Pourcentage sollicité	Subventions sollicitées en € HT	Subventions obtenues en € HT
Conseil départemental - FAST	889 261.10	30%	266 778.33	-
Conseil Régional d'Occitanie – Aménagement et équipements touristiques d'intérêt régional ou local		15%	133 389.17	-
Etat - DSIL		25%	222 315.28	-
Etat - Fonds vert		10%	88 926.11	-
PR FEDER/FSE+		-	-	-
ADEME – Fonds de chaleur		-	-	-
CEE		-	-	-
Origine de l'autofinancement	Montant des travaux subventionnables en € HT	Pourcentage autofinancement	Autofinancement en € TTC	/
Commune de LUZECH	889 261.10	20%	213 422.66	/

Dans ce cadre, Monsieur le Maire propose au Conseil municipal :

- d'approuver le plan de financement prévisionnel ;
- de solliciter l'aide financière de l'Etat,
- d'autoriser la SAS ABF Décisions à effectuer toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le conseil municipal est appelé à se prononcer à ce sujet.

Le Conseil municipal, après avoir ouï l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré :

- **d'approuver** le plan de financement prévisionnel ;
- **de solliciter** l'aide financière de l'Etat,
- **d'autoriser** la SAS ABF Décisions à effectuer toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération..
- **d'autoriser** Monsieur le Maire, en tant que personne responsable à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération..

En exercice	Votants	Nombre de suffrages exprimés
16	Présents : 13 Procurations : 3	Pour : 16 Contre : 0 Abstentions : 0

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

REÇU EN PREFECTURE LE : 10/01/2024 DATE DE MISE EN LIGNE : 10/01/2024	Pour expédition conforme, Le Maire, Monsieur Bernard PIASER
--	---